



LA NATURE A ROMAGNAT, BOCAGE, FORETS ET ORCHIDEES AUX PORTES DE LA VILLE

Zoom sur les propriétés publiques



LE PARTENARIAT

CEN AUVERGNE - CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

Le CEN Auvergne a proposé à la Métropole de **mieux faire connaître aux communes les enjeux de biodiversité de leur territoire et de les sensibiliser sur les actions à mener** sur leurs propriétés foncières. Le CEN Auvergne a donc mené un travail de croisement des données d'espaces de biodiversité avec les parcelles communales dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

QUELLES MAÎTRISES FONCIÈRES PUBLIQUES ?

Type de propriétés prises en compte : propriétés communales, collectives et apparentées (sectionales, CCAS...); propriétés de Clermont Auvergne Métropole; EPFSMAF (Etablissement public foncier) ; Conseil départemental du Puy-de-Dôme, État, Région. Autres propriétés publiques ou parapubliques : CHRU, aviation civile, INRA, Université, police, CCI ...

QUELS SITES À ENJEUX ?

Un travail de synthèse des données existantes a été effectué en compilant les données présentes au CEN Auvergne, éventuellement réorganisées et restructurées, les données publiques de la DREAL et de Clermont Auvergne Métropole, les données bibliographiques, les données disponibles sur le serveur du CRAIG, les données de partenaires techniques (LPO, UNIVEGE, Observatoire de la biodiversité métropolitaine, etc.)

Les sites métropolitains ont été catégorisés en 4 grands types.

LES «CŒURS DE NATURE »

Les sites protégés

- Sites en Natura 2000 (directive habitat),
- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS),
- Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB),
- Sites classés,
- Sites du CEN Auvergne
- Espace de mobilité optimale du SAGE Allier aval

Les sites d'inventaires nationaux

- Sites inscrits,
- Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique,
- Bien UNESCO « Chaîne des puys-Faille de Limagne »
- Inventaire Régional du Patrimoine Géologique

Les sites abritant des espèces ou habitats remarquables

- Sites connus abritant des espèces prioritaires*
- Sites suivis par les partenaires : CPIE, LPO, Observatoire de la biodiversité... .
- Vergers conservatoires
- Patrimoine arboré remarquable
- Forêts présumées anciennes** (espaces forestiers continus depuis au moins 250 ans)

LES ZONES INTERMÉDIAIRES, LINÉAIRES, ZONES DE RENATURATION OU SITES RELAIS

Les espaces de nature "ordinaire"

Ils sont identifiés par des limites en pointillés et mettent en avant des enveloppes plus que des sites bien délimités car peu connus spécifiquement...

- Coulées vertes, chemins verts
- Bassin de récupération des eaux et surfaces en eau : ces secteurs sont potentiellement des zones de reproduction d'amphibiens, de repos ou de nourrissage pour les oiseaux
- Bords de cours d'eau : un tampon de 15 mètres a été effectué de part et d'autres des cours d'eau (trame bleue)
- Zones humides (données non exhaustives)
- Parcs urbains, espaces verts avec espèces à enjeux ou vieux arbres
- Friches, délaissés SNCF ou d'entreprises : zones de refuge ou de nourrissage, expression d'une biodiversité spontanée
- Zones de jardins extensifs, zones de nature « ordinaire »

* Espèces prioritaires :

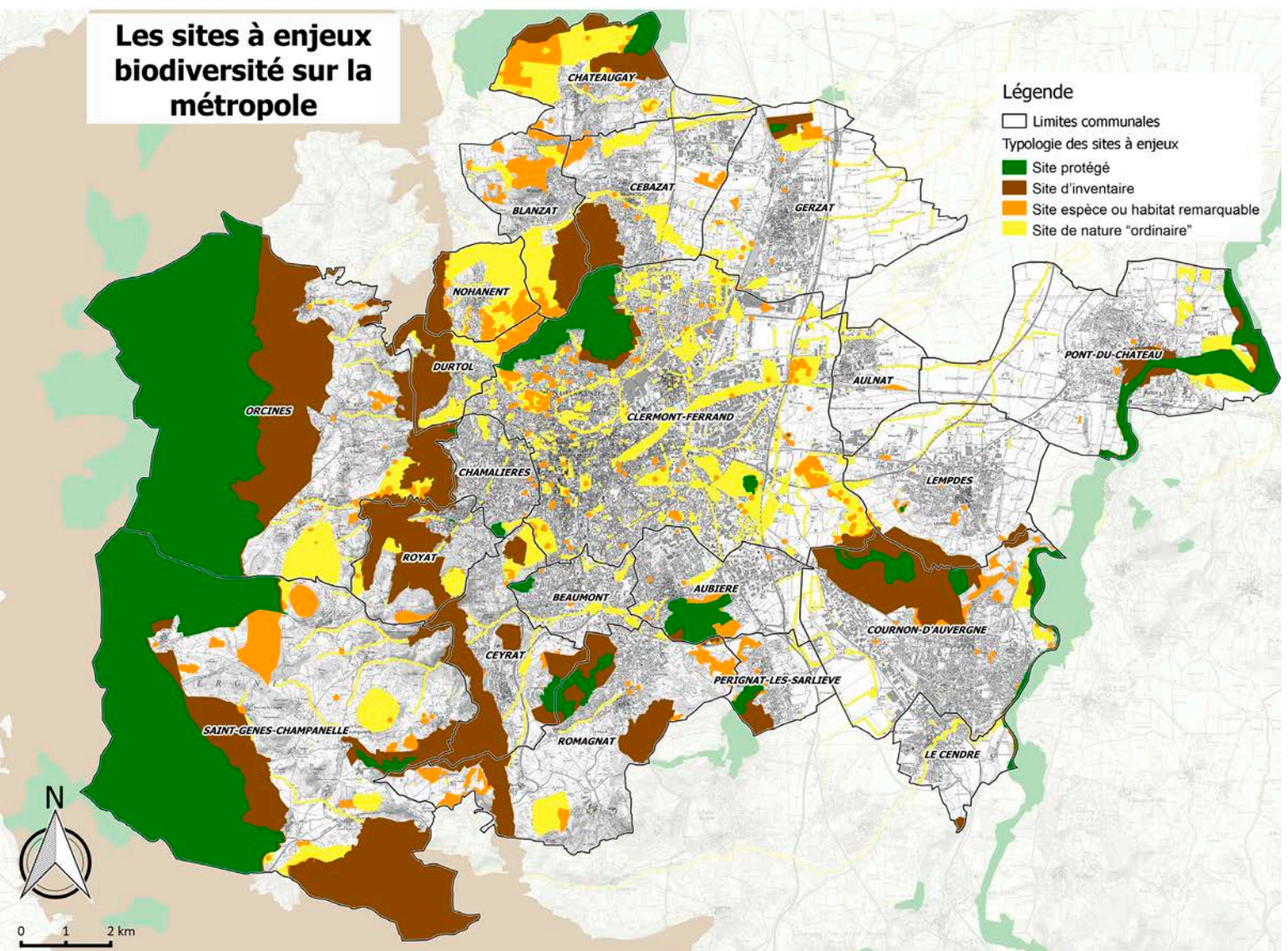
- Espèces menacées : LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable) ; LRN : Liste Rouge Nationale;
- Espèces protégées : PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale
- Espèces liées à un programme de protection

** Forêts présumées anciennes: cartographie réalisée par l'IPAMAC et le PNR des Volcans d'Auvergne



Le pâturage du Puy de Chomontel permet le maintien des pelouses, abritant notamment de nombreuses orchidées (comme ici l'Ophrys araignée), et une faune typique de ces milieux secs.

Les sites à enjeux biodiversité sur la métropole



Sites à enjeux biodiversité sur la commune de Romagnat

75 % des surfaces publiques de votre commune constituent des secteurs à enjeux pour la biodiversité

Gorges de l'Artière

Forêts de la faille de Limagne

Plateau des Dômes

Cette approche "milieux" sera complétée par des données "espèces" dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale mené par la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes.

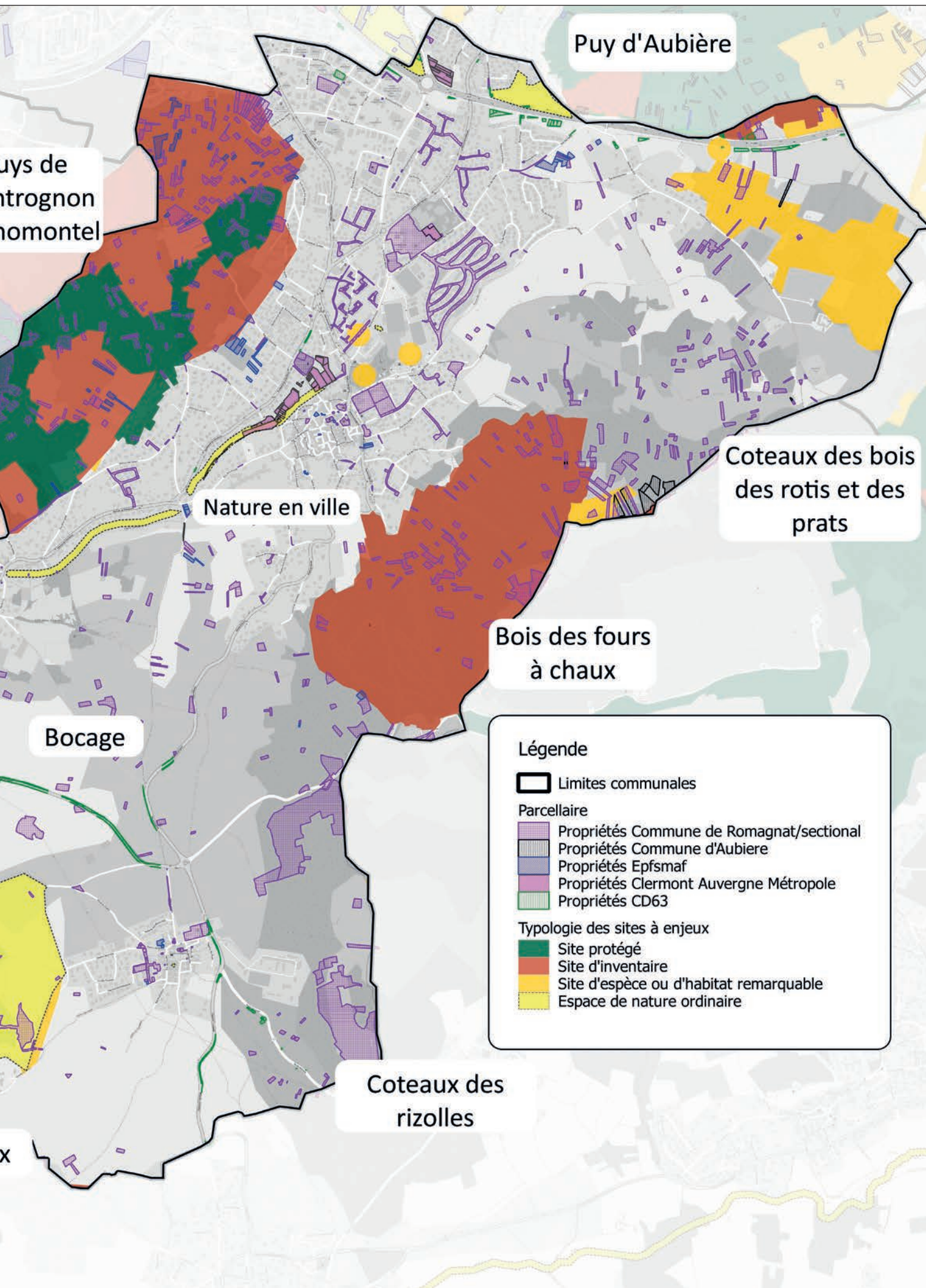


0 500 1000 m

Fond Open street Map

Puy
Mor
et Ch

Puy Girou



Puy d'Aubière

uy de
ntrognon
omontel

Nature en ville

Coteaux des bois
des rotis et des
prats

Bois des fours
à chaux

Bocage

Légende

▭ Limites communales

Parcelaire

- ▨ Propriétés Commune de Romagnat/sectional
- ▨ Propriétés Commune d'Aubière
- ▨ Propriétés Epfsmaf
- ▨ Propriétés Clermont Auvergne Métropole
- ▨ Propriétés CD63

Typologie des sites à enjeux

- Site protégé
- Site d'inventaire
- Site d'espèce ou d'habitat remarquable
- Espace de nature ordinaire

Coteaux des
rizolles



Les grands secteurs emblématiques de la commune

Les Puys et coteaux secs



Pelouses à orchidées du Puy de Chomontel, abritant notamment Ophrys abeille, Ophrys bécasse, Ophrys araignée (fleurs protégées).

[ENJEUX]

La trame des coteaux et pelouses sèches de Romagnat fait partie des grands ensembles naturels structurants de la commune. **Cet espace concentre des enjeux écologiques, agricoles et de cadre de vie.** Il comporte d'est en ouest les Coteaux des Bois des Rotis et des Prats (au flanc du plateau de Gergovie), les Puys de Chomontel et de Montrognon, les coteaux des Rizolles, le Puy Giroux, et des pelouses et prairies vers Haut et Bas Redon (plateau des Dômes), sur une surface totale d'environ 580 ha.

Dans le cadre de Natura 2000 sur Chomontel, **une vaste animation foncière a permis la signature de conventions de gestion entre le CEN Auvergne et 54 propriétaires, dont la Commune, sur 3,5 hectares.** Cette action a permis le retour possible du pâturage et la maîtrise de l'embuissonnement, par l'installation d'un parc de pâturage équin.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La Commune de Romagnat est propriétaire de 200 parcelles sur Chomontel/Montrognon pour environ 14 ha (5% du site) et de 100 parcelles sur les coteaux prats/roti pour environ 5 ha (4% du site). Ces parcelles sont très morcelées et rendent difficile une gestion ambitieuse. Le partenariat avec le CEN sur Chomontel est à poursuivre, en pérennisant l'aménagement pour maintenir le milieu ouvert et l'activité agricole sur ce site péri-urbain.

Sur les coteaux des Rizolles, la Commune est propriétaire de 2 grandes parcelles de 6 ha, représentant 15% du site. Sur le Puy Giroux, la Commune est propriétaire de 25% du Puy et travaille avec un agriculteur sur une partie du site. Sur ses parcelles, la Commune peut définir des modes de gestion durable: cultures diversifiées et sans pesticides, remise en pâturage, gestion des déchets,...

Un bilan foncier serait intéressant pour évaluer le potentiel écologique des nombreuses parcelles communales et prévoir des échanges fonciers pour agrandir la maîtrise communale sur les sites à enjeux.

2/ Agir pour la trame verte

L'ensemble de ces coteaux et puy secs forment l'écrin sommital de la commune. La pérennité de cet écrin est à inscrire dans le PLU en gardant des secteurs non constructibles pour maintenir un couloir écologique des coteaux périurbains ou prairies de moyenne montagne du plateau des Dômes.



La butte volcanique du Puy Giroux est en grande partie boisée et comporte également des prairies et pelouses sèches.

Le bocage



Paysage bocager et viticole vers Montrognon.



Arbre têtard au pied du Puy Giroux.

[ENJEUX]

Le paysage entre la ville et la faille de Limagne est ponctué de buttes et également d'une plaine bocagère qui l'adoucit et donne une forte identité au territoire : témoignage des activités anciennes qui perdurent (polyculture élevage), réseau de haies, alignement d'arbres têtards... Ce réseau écologique contribue à l'accueil de la faune et offre des zones de repos et de passage entre les grands espaces de biodiversité.

Les forêts



Bois des fours à chaux.

[ENJEUX]

Les secteurs principaux de forêt sont les bois des fours à chaux et la forêt de la faille de Limagne et des gorges de l'Artière. Certaines forêts sont anciennes (plus de 200 ans), et l'ensemble forestier est diversifié et abrite une faune typique. Dans les anciennes carrières de chaux hibernent quelques Petit et Grand Rhinolophe (chauves-souris protégées).

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

Préserver et gérer leurs parcelles

La Commune est propriétaire de 80 parcelles communales sur le bois des fours à chaux (7 ha) et d'environ 44 ha de forêt sur la faille de Limagne. Sur ce dernier secteur, un bilan écologique pourrait être mené. Des îlots de biodiversité pourraient être préservés en laissant vieillir la forêt.



Bois de Saulzet

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

Une centaine de parcelles communales éclatées (surface de 600 ares en moyenne), couvre 5 ha du bocage. A ce titre, la Commune peut définir des modes de gestion durable.

2/ Soutenir un inventaire des arbres têtards et du patrimoine fruitier

3/ Classer au PLU les arbres têtards et remarquables, et des réseaux de haies

La nature en ville



Jardins et ruisseau de Clémensat.

[ENJEUX]

Les secteurs bâtis de Romagnat sont globalement contraints par la géographie, et sont donc par endroit assez denses. Des corridors verts existent cependant et sont le support de jardins et zone maraîchère.

[RESPONSABILITÉS : QUE PEUVENT FAIRE LES STRUCTURES PUBLIQUES ?]

1/ Préserver et gérer leurs parcelles

La Commune travaille d'ores et déjà avec la LPO dans le cadre de l'installation de nichoirs à hirondelles et du projet de bassin d'orage sur le ruisseau de Clémensat. Cet aménagement hydraulique peut en effet être intéressant pour la biodiversité et en espace de détente (comme pour le Pourliat à Beaumont).

2/ Inscrire ces poumons verts en zone non constructible au PLU

3/ Sensibiliser les particuliers à la gestion écologique des jardins et vergers

4/ Organiser un événementiel « J'ouvre ma cave » pour vérifier leurs intérêts pour les chauves-souris

5/ Préserver les arbres remarquables

- Association loi 1901 à but non lucratif
- 1 équipe professionnelle
- 1 réseau d'adhérents et de bénévoles
- Intégration dans le réseau national des Conservatoires d'Espaces Naturels

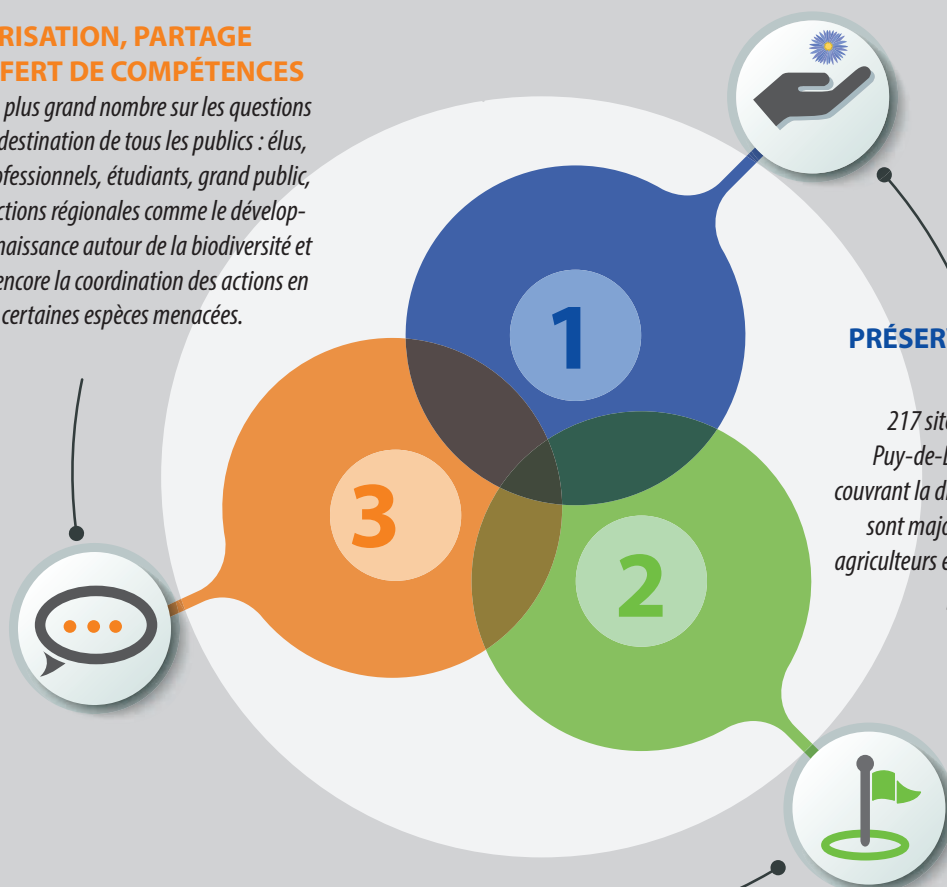
30 ANS D'IMPLICATION POUR LA BIODIVERSITÉ

autour de trois axes



VALORISATION, PARTAGE ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Sensibilisation du plus grand nombre sur les questions de biodiversité à destination de tous les publics : élus, scolaires, socioprofessionnels, étudiants, grand public, etc.. Pilotage d'actions régionales comme le développement de la connaissance autour de la biodiversité et de sa gestion ou encore la coordination des actions en faveur de certaines espèces menacées.



PRÉSERVATION D'UN RÉSEAU DE SITES

217 sites, plus de 1600 hectares sur le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et le Cantal couvrant la diversité des milieux naturels. Ces sites sont majoritairement gérés avec et par des agriculteurs et nombre d'entre eux sont aménagés pour l'accueil du public.

APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Expert membre de nombreux comités pour l'état et les collectivités locales, accompagnement et soutien des politiques publiques. Intervention comme opérateur sur le terrain dans leur mise en œuvre, animations des Espaces Naturels Sensibles (ENS), des sites Natura 2000 ou des Contrats Territoriaux ou gestionnaire de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

CONTACT

Lucie Le Corguillé, chargée de projets

Tél. 04 73 63 00 11 | Courriel : lucie.lecorguille@cen-auvergne.fr

www.cen-auvergne.fr

